

**EXTRAIT DE LA NORME PROFESSIONNELLE
POUR LE MÉTIER D'OPÉRATRICE OU OPÉRATEUR
EN NETTOYAGE INDUSTRIEL**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 1 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail.		
Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services. ▪ À l'aide du matériel utilisé avec le camion aspirant ou le jet d'eau sous pression. ▪ En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ▪ En se référant aux normes relatives à la vérification des véhicules lourds routiers. 		
Éléments de compétence	Critères de performance	
1.1. Préparer l'intervention.		
1.1.1. Prendre connaissance des directives de travail reçues de la personne responsable.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire des directives de travail reçues¹. 	
1.1.2. Préciser les directives de travail liées à l'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande de clarification précise sur les directives de travail. 	
1.1.3. Prendre connaissance de l'ensemble des particularités du travail à exécuter.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description précise de l'ensemble des particularités du travail à exécuter. 	
1.1.4. Réunir le matériel nécessaire pour exécuter les travaux ainsi que l'équipement de protection individuel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription sur la fiche appropriée du matériel et de l'équipement de protection individuel réunis pour l'exécution des travaux. 	

¹. Précisons que les références utiles pour vérifier l'atteinte du résultat observable sont énoncées dans les parenthèses liées à des activités.
Document d'information produit pour la Commission des partenaires du marché du travail du 4 décembre 2003

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 1 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
1.1. Préparer l'intervention (suite).		
1.1.5. Faire les vérifications relatives au fonctionnement et à l'état d'entretien du matériel et de l'équipement de protection individuel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription sur la fiche appropriée du résultat des vérifications faites sur le matériel et sur l'équipement de protection individuel eu égard à leur état de fonctionnement et à leur état d'entretien. 	
1.1.6. Aviser la personne responsable de toute défectuosité observée sur le matériel ou sur l'équipement de protection individuel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exactitude des renseignements inscrits sur la fiche de signalement de défectuosité. 	
1.1.7. S'assurer d'avoir en sa possession les documents nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des documents nécessaires à l'exécution des travaux dans l'entreprise cliente. 	
1.1.8. Obtenir de son supérieur hiérarchique l'autorisation de poursuivre ses activités.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autorisation demandée lorsque pertinent. 	
1.2. Inspecter et préparer le camion et l'équipement de nettoyage.		
1.2.1. Faire la vérification avant départ du camion.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification exhaustive de la condition mécanique du camion. ▪ Consignation juste sur le rapport de vérification avant départ du résultat de l'inspection faite sur le camion. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 1 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de la journée de travail.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
1.2.2. Faire la vérification avant départ de l'équipement de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification exhaustive de la condition mécanique l'équipement de nettoyage. ▪ Consignation juste, sur le rapport de vérification avant départ, du résultat de l'inspection faite sur l'équipement de nettoyage. ▪ Vérification et consignation adéquate de la disponibilité du matériel. 	
1.2.3. S'assurer que la citerne du camion a été lavée et que le certificat de lavage a été délivré et signé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'état de propreté de la citerne du camion aspirant, de même que de la présence du certificat de lavage dans le camion. 	
1.2.4. Apposer les plaques d'indication de danger.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix des plaques d'indication de danger appropriées. 	
1.2.5. Aviser la personne responsable de toute défectuosité ou de tout bris observé sur le camion ou sur l'équipement de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation de la fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion ou sur l'équipement de nettoyage à la personne responsable. ▪ Exactitude des renseignements inscrits sur la fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion ou sur l'équipement de nettoyage. 	
1.2.6. Remplir les documents requis.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation à la personne responsable des documents pertinents remplis selon les exigences de l'entreprise. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.

Contexte de réalisation :

- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services et dans l'entreprise cliente.
- À l'aide du matériel utilisé avec le camion aspirant ou le jet d'eau sous pression.
- À l'aide des instruments de mesure.
- En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail.
- En se référant au Code de sécurité routière.

Éléments de compétence	Critères de performance
2.1. Se présenter dans l'entreprise cliente.	
2.1.1. S'inscrire au poste de garde de l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none">▪ Demande claire et précise quant à la personne responsable à rencontrer.
2.1.2. Collaborer avec la personne responsable dans l'entreprise cliente au moment de procéder à un certain nombre de vérifications comme l'inspection visuelle du camion, la vérification de la validité des différentes cartes exigées, etc.	<ul style="list-style-type: none">▪ Renseignements précis fournis à la personne responsable dans l'entreprise cliente.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.1.3. Obtenir le ou les permis délivrés et signés par l'entreprise cliente et en prendre connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation à la personne responsable des permis signés par l'entreprise cliente avant de se rendre sur les lieux de travail. ▪ Description précise du contenu des permis obtenus de l'entreprise cliente. 	
2.1.4. Se rendre sur les lieux de travail selon les indications fournies.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la consigne donnée par la personne responsable en ce qui a trait à la circulation dans l'entreprise cliente. 	
2.2. Recueillir les renseignements utiles à la santé et à la sécurité du travail.		
2.2.1. Prendre connaissance des conditions liées à l'exécution des travaux de nettoyage, des risques pour la santé et la sécurité, des moyens de prévention à mettre en place et des règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise cliente, y compris les mesures d'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description précise des conditions liées à l'exécution des travaux de nettoyage, des risques pour la santé et la sécurité et des moyens de prévention à mettre en place, et ce, après une inspection visuelle des lieux de travail. 	
2.2.2. S'informer auprès de la personne responsable s'il y a eu des problèmes particuliers au moment du nettoyage précédent, ou encore s'il y a des problèmes particuliers à signaler.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire en ce qui a trait aux conditions d'exécution des travaux fondée sur les renseignements fournis par la personne responsable dans l'entreprise cliente. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.2.3. Comparer les renseignements inscrits sur le bon de travail ou la fiche de travail avec les renseignements reçus de l'entreprise cliente, de même qu'avec les conditions d'exécution des travaux observées, et suivre la procédure prévue à cet effet s'il y a divergence entre les deux situations.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparaison systématique entre les renseignements inscrits sur le bon de travail ou la fiche de travail et ceux qui ont été recueillis dans l'entreprise cliente, et suivi de la procédure s'il y a divergence entre les deux ensembles de renseignements. 	
2.2.4. Se renseigner sur la disponibilité et l'emplacement du matériel d'intervention d'urgence de l'entreprise cliente et sur la disponibilité des personnes-ressources.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire en ce qui a trait à la disponibilité et à l'emplacement du matériel d'intervention d'urgence, et en ce qui a trait à la disponibilité des personnes-ressources dans l'entreprise cliente, fondée sur les renseignements fournis par la personne responsable dans l'entreprise cliente. 	
2.2.5. S'assurer qu'il y a une procédure de sauvetage et en prendre connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire de la procédure de sauvetage et, en l'absence d'une telle procédure, de la consigne prévue par l'entreprise de services dans ce cas. 	
2.3. Préparer le chantier ou les lieux de travail.		
2.3.1. Examiner les lieux où doit se faire le travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description précise de la manière de faire la mise en place du camion et du matériel sur les lieux de travail selon la nature des travaux à exécuter. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.3.2. Repérer toutes les sources de risques pour la santé et la sécurité des personnes liées à l'exécution des travaux ² et mettre en place les moyens de prévention appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description précise de tous les risques pour la santé et la sécurité des personnes liées à l'exécution des travaux et des moyens de prévention à mettre en place. 	
2.3.3. Garer le camion aspirant à l'endroit approprié.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Camion aspirant garé en tenant compte de la direction du vent, de la configuration des lieux, du lieu de travail des membres de l'équipe d'intervention, et de la nature du danger lié aux matières à pomper. 	
2.3.4. Ériger un périmètre de sécurité autour de l'aire de travail et du camion.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de la disponibilité et de l'état de fonctionnement du matériel d'intervention d'urgence utile pour une exécution sécuritaire des travaux. 	
2.3.5. Faire les tests utiles à l'aide du détecteur multigaz ou de l'explosimètre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tests à l'aide du détecteur multigaz ou de l'explosimètre faits selon les exigences de l'entreprise de services ou de l'entreprise cliente. 	
2.3.6. Évaluer le rapport entre le temps de travail et le temps de repos en espace frais, selon la méthode en vigueur pour l'exécution des travaux de nettoyage industriel (indice WBGT mesuré, méthode de Brouha, par exemple).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication claire des conditions à respecter sur le plan de la santé et de la sécurité au travail eu égard à la présence de contraintes thermiques sur les lieux de travail. 	

². À cet égard, il y a lieu de rappeler que les risques pour la santé et la sécurité peuvent être liés à la conduite d'un véhicule lourd, à la présence de lignes à haute tension, à des chutes, à la manipulation du matériel utilisé, au bruit, au travail en espace clos ou confiné, à la mise en marche de mécanismes ou de machines (cadenassage), à des conditions thermiques extrêmes (chaleur, froid), à la nature des matières dangereuses pompées, transportées et déchargées, à la présence de contaminants (plomb, béryllium, amiante, mercure, etc.) et à l'équipement de protection individuel utilisé.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.3.7. Vérifier la mise à énergie zéro de toutes les sources d'énergie (pneumatique, hydraulique, résiduelle, etc.) et s'assurer qu'un test ou un essai de démarrage est fait chaque fois.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification faite à l'aide d'un test ou d'un essai de la mise à énergie zéro de toutes les sources d'énergie (pneumatique, hydraulique, résiduelle, etc.). 	
2.3.8. Vérifier, le cas échéant, si les mécanismes qui représentent un danger particulier (agitateur, valve d'amenée de matières dangereuses, etc.) sont à énergie zéro avant de commencer le travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de la mise à énergie zéro des mécanismes dangereux pour la sécurité des personnes. 	
2.3.9. Procéder à la mise à la terre et à la mise à la masse.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de la conformité de la mise à la terre et de la mise à la masse eu égard aux normes. 	
2.3.10. Vérifier la mise à la terre et la mise à la masse à l'aide d'un ohmmètre.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interprétation correcte de la lecture de la valeur indiquée sur l'ohmmètre. 	
2.3.11. Installer, de façon sécuritaire, le matériel utile à l'exécution du travail de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel mis en place de façon sécuritaire et selon les modalités établies au moment de l'inspection visuelle des lieux de travail. 	
2.3.12. Faire les vérifications appropriées avant de mettre en marche l'équipement de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation juste de la qualité de la source d'alimentation en eau (nettoyage à jet d'eau). ▪ Inspection visuelle rigoureuse de l'équipement, des boyaux et des raccords pour y déceler des anomalies, des fuites ou des bris. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 2 : Mettre en place les conditions nécessaires au déroulement de l'intervention dans l'entreprise cliente.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
2.3.13. Enduire la peau des mains et du visage d'une crème protectrice.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des normes de sécurité dans l'entreprise de services ou dans l'entreprise cliente. 	
2.3.14. Se vêtir du matériel de protection.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de tous les éléments de l'équipement de protection individuel nécessaires à l'exécution des travaux avant de les revêtir. 	
2.3.15. S'assurer de maintenir l'aire de travail libre de tout objet pouvant nuire au travail des personnes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aire de travail dégagée de tout objet pouvant nuire au travail des personnes. 	
2.4. Coordonner le travail de l'équipe d'intervention au cours de l'intervention.		
2.4.1. Déterminer les tâches à exécuter.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énumération précise des tâches à exécuter en lien avec la réalisation des travaux. 	
2.4.2. Veiller à la répartition des tâches entre les membres de l'équipe d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instructions claires données à chaque membre de l'équipe quant aux tâches qui lui sont confiées. 	
2.4.3. Veiller, dans les limites de ses responsabilités, à ce que les règles de santé et de sécurité soient respectées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instructions claires données aux membres de l'équipe quant aux règles de santé et de sécurité à respecter au cours de l'exécution des travaux. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.

Contexte de réalisation :

- En travail d'équipe.
- À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services et dans l'entreprise cliente.
- À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le pompage à vide.
- En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement.
- En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Éléments de compétence

Critères de performance

3A.1. Exécuter les activités de nettoyage.

3A.1.1. Mettre en marche et régler le système de pompage.

- Mise en marche et réglage du système de pompage selon la nature des travaux à exécuter et selon les critères de sécurité en vigueur dans l'entreprise de services.

3A.1.2. Entrer dans l'aire de nettoyage.

- Respect de la procédure de travail en vigueur dans l'entreprise de services ou dans l'entreprise cliente eu égard aux caractéristiques de l'aire de nettoyage.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
3A.2 Procéder au pompage.		
3A.2.1. Évaluer le fonctionnement de l'équipement et du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification systématique à intervalles réguliers de l'équipement et du matériel ainsi que de leurs paramètres de fonctionnement pour y déceler toute anomalie qui les rendrait non sécuritaires. 	
3A.2.2 S'assurer de maintenir en tout temps la communication avec tous les membres de l'équipe d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication maintenue en tout temps avec les membres de l'équipe. 	
3A.2.3 Être en tout temps attentif à tout signal d'avertissement d'un mauvais fonctionnement ou tout risque d'exposition à une situation dangereuse et prendre les mesures appropriées pour corriger la situation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérage en cours de nettoyage des signes visuels ou sonores indicateurs de risques pour la santé et la sécurité des personnes. 	
3A.2.4 Coordonner le travail de l'équipe d'intervention au cours de la prestation de services.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition efficace des tâches, du temps de travail et du temps de repos entre les membres de l'équipe d'intervention pour que le travail soit sécuritaire en tout temps pour tous les membres de l'équipe. 	
3A.3. Fermer le chantier.		
3A.3.1. Veiller à ce que le travail ait été exécuté à la satisfaction de la personne responsable dans l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification auprès de la personne responsable dans l'entreprise cliente de sa satisfaction quant à la qualité du travail exécuté. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
3A.3.2. Procéder au nettoyage et au rangement du matériel utilisé, de même qu'au nettoyage de l'aire de travail.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel bien nettoyé et bien rangé dans le camion. 	
3A.3.3. Signer, lorsque le travail est terminé dans l'espace clos, le permis de travail en espace clos et veiller à ce que tous les membres de l'équipe le signent également, de même que la personne responsable dans l'entreprise cliente (nom de la personne, heure de sortie).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis de travail en espace clos rempli et signé par tous les membres de l'équipe qui sortent de l'espace clos et par la personne responsable dans l'entreprise cliente. 	
3A.3.4. Décadenasser les installations, ou alors y collaborer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations decadenassées selon la procédure établie. 	
3A.3.5. Mesurer la quantité de matières récupérées dans la citerne.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul du volume des matières dangereuses résiduelles récupérées selon la technique appropriée. 	
3A.3.6. S'assurer que l'ensemble des documents aient été obtenus et signés, et, le cas échéant, remis aux personnes visées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents remplis correctement, signés par les personnes désignées et remis aux personnes visées. 	
3A.3.7. S'assurer que les plaques d'indication de danger apposées sur le camion sont appropriées aux matières dangereuses et, le cas échéant, changer les plaques.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaques d'indication de danger apposées sur le camion appropriées aux matières dangereuses résiduelles transportées. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 A : Réaliser les travaux de pompage.		
Éléments de compétence		Critères de performance
3A.3.8 Communiquer avec l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication établie avec le service de la répartition de l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En travail d'équipe. ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services et dans l'entreprise cliente. ▪ À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le nettoyage à jet d'eau sous pression. ▪ En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ▪ En se référant au Code de sécurité routière. 		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.1. Exécuter les travaux de nettoyage.		
3B.1.1. Mettre en marche et régler l'équipement de nettoyage sous pression.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en marche et réglage du système de nettoyage sous pression selon la nature des travaux à exécuter et selon les critères de sécurité en vigueur dans l'entreprise de services. 	
3B.1.2. Entrer dans l'aire de nettoyage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de la procédure de travail en vigueur dans l'entreprise de services ou dans l'entreprise cliente eu égard aux caractéristiques de l'aire de nettoyage. 	
3B.1.3 Procéder au nettoyage par jet d'eau sous pression.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des procédures de travail établies par l'entreprise de services et par l'entreprise cliente. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.1.4. Ajuster la pression du jet d'eau ou remplacer la buse selon la nature des matières à nettoyer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pression du jet d'eau ajustée et choix de la buse adaptée à la nature des matières à nettoyer. 	
3B.1.5. Évaluer le fonctionnement de l'équipement et du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification systématique à intervalles réguliers de l'équipement et du matériel ainsi que de leurs paramètres de fonctionnement pour y déceler toute anomalie qui les rendrait non sécuritaires. 	
3B.1.6. S'assurer de maintenir en tout temps la communication avec tous les membres de l'équipe d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication maintenue en tout temps avec les membres de l'équipe. 	
3B.1.7. Être en tout temps attentif à tout signal d'avertissement d'un mauvais fonctionnement ou tout risque d'exposition à une situation dangereuse et prendre les mesures appropriées pour corriger la situation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérage en cours de nettoyage des signes visuels ou sonores indicateurs de risques pour la santé et la sécurité des personnes. 	
3B.1.8. Coordonner le travail de l'équipe d'intervention au cours de la prestation de services.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition efficace des tâches, du temps de travail et du temps de repos entre les membres de l'équipe d'intervention pour que le travail soit sécuritaire en tout temps pour tous les membres de l'équipe. 	
3B.2. Fermer le chantier.		
3B.2.1. Veiller à ce que le travail ait été exécuté à la satisfaction de la personne responsable dans l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification auprès de la personne responsable dans l'entreprise cliente de sa satisfaction quant à la qualité du travail exécuté. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.2.2. Procéder au nettoyage et au rangement du matériel utilisé, de même qu'au nettoyage de l'aire de travail et du camion.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériel bien nettoyé et bien rangé dans le camion. ▪ Aire de travail propre au moment de quitter les lieux. 	
3B.2.3. Signer, lorsque le travail est terminé dans l'espace clos, le permis de travail en espace clos et veiller à ce que tous les membres de l'équipe le signent également, de même que la personne responsable dans l'entreprise cliente (nom de la personne, heure de sortie).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Permis de travail en espace clos rempli et signé par tous les membres de l'équipe qui sortent de l'espace clos et par la personne responsable dans l'entreprise cliente. 	
3B.2.4. Décadenasser les installations ou alors y collaborer.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installations décadennassées selon la procédure établie. 	
3B.2.5. S'assurer que l'ensemble des documents aient été obtenus et signés, et, le cas échéant, remis aux personnes visées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents remplis correctement, signés par les personnes désignées et remis aux personnes visées. 	
3B.2.6. Communiquer avec l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication établie avec le service de la répartition de l'entreprise de services avant de quitter l'entreprise cliente. 	
3B.3. Poursuivre le travail en se rendant dans l'entreprise cliente ou en se rendant dans l'entreprise de services.		
3B.3.1. Conduire le camion jusqu'à la destination prévue.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des règlements relatifs à la conduite des véhicules lourds. ▪ Respect du Code de la sécurité routière. ▪ Application correcte des techniques de conduite sécuritaires et préventives. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 3 B : Réaliser les travaux de nettoyage par jet d'eau sous pression.		
Élément de compétence	Critères de performance	
3B.3.2. Remplir les documents pertinents.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents remplis correctement et classés dans les endroits appropriés. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 4 : Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion.		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services. ▪ À partir des procédures de travail du centre de transfert, du centre d'élimination, ou des autres lieux désignés. ▪ À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le pompage sous vide. ▪ En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ▪ En se référant aux normes relatives à la vérification des véhicules lourds routiers. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs au transport des matières dangereuses. 		
Éléments de compétence		Critères de performance
4.1. Conduire le camion à la destination prévue		
4.1.1. Vérifier l'état général du camion et de ses composantes (citerne, boyaux, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'état général du camion pour y déceler toute anomalie (bris, fuites de matières dangereuses résiduelles). 	
4.1.2. Transporter les matières dangereuses résiduelles selon les spécifications écrites sur le document d'expédition (lieu de déchargement, route à suivre, etc.) ou selon les renseignements fournis par l'entreprise cliente.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des règlements relatifs à la conduite des véhicules lourds. ▪ Respect de la signalisation routière. ▪ Respect des règlements relatifs au transport des matières dangereuses résiduelles. ▪ Application des techniques de conduite sécuritaires et préventives. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 4 : Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
4.1.3. Vérifier, en collaboration avec la personne responsable du déchargement (répartitrice ou répartiteur, par exemple), si la nature et la quantité des matières reçues correspondent aux renseignements inscrits sur le document d'expédition.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification des renseignements inscrits sur le document d'expédition eu égard à la nature et au volume des matières dangereuses résiduelles récupérées dans l'entreprise cliente. 	
4.1.4. Remplir ou faire signer les formulaires appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents remplis correctement, signés par les personnes désignées et remis aux personnes visées. 	
4.2. Vidanger la citerne du camion.		
4.2.1. Conduire le camion jusqu'au lieu de déchargement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des règles de conduite en vigueur sur les lieux de déchargement des matières dangereuses résiduelles. 	
4.2.2. Peser le camion avant et après la vidange de la citerne.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Camion pesé selon les indications reçues. 	
4.2.3. Faire la vidange de la citerne du camion de manière sécuritaire selon la technique appropriée ou selon les instructions fournies par la personne responsable du lieu de déchargement.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Citerne du camion vidangée selon la technique appropriée. 	
4.2.4. Faire signer le document d'expédition par la personne responsable du déchargement (répartitrice ou répartiteur, par exemple).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'expédition signé par la personne désignée. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel

CNP : 6662

Compétence 4 : Réaliser les tâches reliées au transport des matières dangereuses résiduelles ainsi qu'à la vidange de la citerne du camion.

Éléments de compétence	Critères de performance
4.2.5. Nettoyer le camion et la citerne, ou veiller à ce que le nettoyage soit fait sur le lieu de déchargement, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none">▪ Ouverture des voies d'accès à la citerne du camion selon les techniques appropriées.▪ Citerne du camion nettoyée selon la technique appropriée.
4.2.6. S'assurer, avant de quitter le lieu de déchargement, d'avoir en sa possession le certificat de lavage rempli et signé, le cas échéant.	<ul style="list-style-type: none">▪ Certificat de lavage de la citerne du camion rempli et signé par la personne désignée.
4.2.7. Poursuivre le travail en se rendant dans une autre entreprise cliente, ou rentrer à l'entreprise de services.	
4.2.8. Conduire le camion jusqu'à la destination prévue.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des règlements relatifs à la conduite des véhicules lourds.▪ Respect du Code de la sécurité routière.▪ Application correcte des techniques de conduite sécuritaires et préventives.
4.2.9. Remplir les documents pertinents.	<ul style="list-style-type: none">▪ Documents remplis correctement et classés dans les endroits appropriés.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 5 : Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel, ou les tâches à caractère administratif.		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir des procédures de travail établies dans l'entreprise de services. ▪ À l'aide de l'équipement et du matériel utilisés pour le nettoyage industriel. ▪ En se référant à la documentation et aux différents guides en vigueur. ▪ Selon les spécifications des manufacturiers. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. ▪ En se référant aux lois et règlements relatifs à la santé et à la sécurité au travail. ▪ En se référant aux normes relatives à la vérification des véhicules lourds routiers. 		
Éléments de compétence		Critères de performance
5.1. Faire les vérifications requises sur le camion et sur le matériel, ou veiller à ce que ces vérifications soient faites.		
5.1.1. Faire le plein des réservoirs du camion et de l'équipement de nettoyage.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réservoirs du camion et de l'équipement de nettoyage remplis avec le carburant approprié au moment opportun.
5.1.2. Vérifier l'état général du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification de l'état général du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé selon la fréquence établie dans l'entreprise de services.
5.1.3. Nettoyer, au besoin, le camion, de même que l'équipement de nettoyage et le matériel utilisé.		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nettoyage adéquat du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel.

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 5 : Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel, ou les tâches à caractère administratif.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
5.1.4. Lubrifier le camion, l'équipement de nettoyage et le matériel utilisé selon les spécifications du manufacturier ou celles qui sont en vigueur dans l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lubrification du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel selon les spécifications en vigueur dans l'entreprise de services ou selon les spécifications du manufacturier. 	
5.1.5. Faire, le cas échéant, les réparations mineures sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réparations mineures faites sur le camion, sur l'équipement de nettoyage et sur le matériel lorsque cela est nécessaire. 	
5.1.6. Signaler à la personne responsable toute défectuosité ou tout bris observé sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé, remplie et remise à la personne responsable. 	
5.2. Transmettre les renseignements pertinents.		
5.2.1. Remplir la fiche d'entretien du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche d'entretien du camion, de l'équipement de nettoyage et du matériel utilisé, remplie selon les spécifications de l'entreprise de services et déposée ou classée dans les endroits appropriés. 	
5.2.2. Remplir le rapport de vérification avant départ et, le cas échéant, signaler toute défectuosité ou tout bris observé sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de vérification avant départ rempli selon les spécifications de l'entreprise de services et, le cas échéant, fiche de signalement de défectuosité observée sur le camion, sur l'équipement de nettoyage ou sur le matériel utilisé, remplie et remise à la personne responsable. 	

MÉTIER : Opératrice ou opérateur en nettoyage industriel		CNP : 6662
Compétence 5 : Réaliser les tâches reliées à l'entretien du camion ou du matériel, ou les tâches à caractère administratif.		
Éléments de compétence	Critères de performance	
5.2.3 Rédiger les rapports relatifs aux accidents de travail, aux accidents routiers ou à tout autre objet pertinent.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports d'accident de travail, d'accident routier ou tout autre rapport rédigé lorsque cela est nécessaire selon les spécifications de l'entreprise de services. 	
5.2.4 Remplir tout formulaire ou rédiger tout document utile demandé par l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formulaires ou autres documents remplis selon les spécifications de l'entreprise de services. 	
5.3. Mettre à jour ses compétences et participer à l'entraînement à la tâche du personnel.		
5.3.1. Participer aux activités de formation organisées par l'entreprise.	Participation aux activités de formation offerte par l'entreprise de services ou par les entreprises clientes.	
5.3.2. Faire le suivi de la mise à jour des cartes et permis nécessaires à l'exercice du métier (cartes de compétences, formation TMD, formation SIMDUT, Loi 430 ³ Code de la sécurité routière, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartes TMD, SIMDUT et autres cartes utiles à l'exécution des travaux dans les entreprises clientes renouvelées avant la date d'échéance. 	
5.3.3. Participer à la formation des personnes nouvellement recrutées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instructions claires et précises à la personne en situation d'apprentissage. 	

³. Signalons qu'il s'agit de la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*, laquelle a été adoptée le 19 juin 1998 et qui est mieux connue sous l'appellation de Loi 430.